



E C A • J U R A

ÉTABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE  
IMMOBILIÈRE ET DE PRÉVENTION



Rapport de gestion 2008

# Nouvelle loi sur la protection contre les incendies et les dangers naturels : le Jura à l'avant-garde !

**Le n°1 de Eau & Feu l'avait annoncé en février 2007 : le Parlement jurassien a traité la nouvelle loi sur la protection contre les incendies et les dangers naturels et l'a acceptée à l'unanimité le 21 novembre 2007.**

Comme son nom l'indique, le texte inclut des mesures de prévention des dangers naturels, afin de répondre à une problématique toujours plus actuelle. Il donne notamment à l'établissement cantonal d'assurance (ECA JURA) la compétence de déterminer les mesures de protection des bâtiments et autres objets qu'il assure. Les mesures en matière d'aménagement du territoire restent dévolues à l'Etat et aux communes.

**L'ECA JURA aussi responsable de la protection des bâtiments contre les dangers naturels**

La loi votée par le Parlement permet d'adapter la législation cantonale aux normes et directives de protection incendie de l'Association suisse des établissements cantonaux d'assurance incendie (AESI), révisées à plusieurs reprises, la dernière fois en 2003. Parmi les principales nouveautés, la loi transfère à l'ECA JURA les tâches de protection incendie jusqu'ici assumées par les communes. Ce transfert est conforme aux options prises et annoncées au Parlement par le groupe de projet chargé d'étudier la répartition des tâches entre l'Etat et les communes. L'ECA JURA devient ainsi l'autorité compétente en matière de protection contre les incendies et les dangers naturels pour la protection des bâtiments. Seules les communes de Delémont et Porrentruy, selon des accords particuliers passés avec l'ECA JURA, conservent des prérogatives en matière de protection incendie, pour certaines catégories de bâtiments seulement.

**Protection des bâtiments : normes reconnues obligatoires dès le 1.1.2009**

La loi prévoit aussi l'introduction d'une obligation de respecter les normes reconnues en matière de stabilité et de sécurité structurale pour les constructions (par exemple les normes SIA). Cette obligation, déjà introduite dans quelques cantons, vise à garantir le respect des normes reconnues en la matière, mais aussi et surtout à assurer la pérennité et la stabilité du bâtiment, ce qui est primordial pour les propriétaires qui ont investi, pour les banques qui ont garanti les prêts et pour les assurances qui couvrent le bâtiment et aussi le mobilier.

**Introduction d'émoluments**

Pour compenser les charges financières supplémentaires liées au transfert des tâches des communes à l'ECA JURA, la loi introduit un émolument qui couvre, mais en partie seulement, les frais qui incombent à l'ECA JURA pour les tâches relatives à l'établissement et au contrôle des prescriptions de protection contre l'incendie et les éléments naturels. De tels émoluments existent depuis fort longtemps à Fribourg (ECAB), dans les cantons de Vaud (ECA) et de Berne (AIB) également. Nous avons pris comme référence Fribourg et adapté les émoluments à la situation économique jurassienne, tout en restant très raisonnables en fixant par exemple un forfait de Fr. 200.- pour les maisons familiales. Le tarif définitif des émoluments, adopté par le Gouvernement jurassien le 18 novembre 2008, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

## TABLE DES MATIÈRES

Autorités, direction et personnel	2
Rapport annuel 2008 : le message du Conseil d'administration	3 - 4
Rapport de gestion 2008	5 - 6
Compte de Profits et Pertes 2008	7 - 8
Récapitulation	9
Capital assuré et primes encaissées en 2008	9
Bilan au 31 décembre 2008	10
Fonds des contributions fédérales pour interventions sur l'A16	11
Rapport de l'organe de contrôle	12
Evolution du capital assuré, des primes, des sinistres et de la prévention des dommages	13
Capital assuré, primes et dommages	14
Dommages dus au feu	15
Grands dommages causés par le feu	15
Statistiques des sinistres dus au feu	16
Dommages dus aux éléments de la nature	17
Statistiques des sinistres dus aux éléments de la nature	18
Prévention incendie et dangers naturels	19 - 20
Lutte contre le feu ( SIS )	20
Dépenses pour la prévention et la lutte contre l'incendie	21
Contributions des assureurs privés	22
Tableau récapitulatif général	23

### **Etablissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention**

2350 Saignelégier, Rue de la Gare 14, Case postale 371

Tél. 032 952 18 40, [info@eca-jura.ch](mailto:info@eca-jura.ch), [www.eca-jura.ch](http://www.eca-jura.ch)

**E C A • J U R A**  
ÉTABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE  
IMMOBILIÈRE ET DE PRÉVENTION



## Conseil d'administration

Président:

**M. le Ministre Charles Juillard**,  
Chef du Département des Finances, de la Justice et de la Police

Vice-président:

**Jean-Marie Beuchat**, électricien dip. féd., Courroux

Membres:

**Mathilde Jolidon**, paysanne, Lajoux, **Jean-François Kohler**, notaire, Courgenay,  
**Claude Schlüchter**, technicien, Delémont

## Commission financière

**Jean-François Kohler** (Président), **Jean-Marie Beuchat**,  
**Jean Bourquard**, **Gérard Queloz**

## Organe de contrôle

Fiduciaire:

**BDO Visura**, Porrentruy

Vérificateurs:

**Thierry Paratte**, Les Breuleux, **Philippe Tardy**, Porrentruy

Vérificateurs suppléants:

**Michel Bouele**, Delémont, **Benoît Bouverat**, Saignelégier

## Direction et administration

Directeur:

**Jean Bourquard**, Les Breuleux

Prévention et lutte contre  
les dommages:

**François Jobin**, vice-directeur, **Bernard Lab**, secrétaire, **Pauline Montavon** (du 1.8.2008  
au 31.3.2009), **Monique Paupe**, ingénieure civile HES/UTS (dès le 1.10.2008),  
**Charles Sester**, inspecteur cantonal des SIS

Estimations et sinistres:

**Marco Vermeille**, **Massimo Vitalba**

Comptabilité:

**Gérard Queloz**, **Céline Liechti**, **Nadia Guichard**

Assurance:

**François-Xavier Boillat**, (responsable du secrétariat)

Secrétariat:

**Florence Donzé**, **Sylvie Gehriger**, **Patricia Panizza**

Apprenti(e)s:

**Daïana Hirschi**, **Angélique Jobin**, **Pauline Montavon** (jusqu'au 31.7.2008),  
**Jérémie Taillard** (dès le 1.8.2008)

## Estimateurs

District de Delémont:

**Francis Boivin**, Delémont, **Jean-Louis Borer**, Delémont, **Bertrand Bron**, Delémont,  
**Pascal Burri**, Soyhières, **Rudolf Schlumpf**, Courrendlin

District de Porrentruy:

**Nicolas Greppin**, Porrentruy, **Pascal Henzelin**, Boncourt, **Aurelio Iovine**, Grandfontaine,  
**Frédéric Ramseyer**, Courtedoux

District des Franches-Montagnes:

**Pierre-André Cattin**, Le Peuchapatte, **Nicolas Gogniat**, Lajoux, **Olivier Gogniat**, Saignelégier

Expert installations thermiques

**Bertrand Charmillot**, Vicques

Expert installations techniques

**Gabriel Bilat**, Les Bois



Porrentruy

### SINISTRES 2008 : ANNÉE « STANDARD » POUR LES INCENDIES ET ACCALMIE AU NIVEAU DES ÉLÉMENTS DE LA NATURE

Après une année 2007 marquée principalement par des inondations catastrophiques dans le district de Delémont et en Ajoie qui auront finalement coûté plus de 12 millions de francs à l'ECA JURA, 2008 marque une pause bienvenue ! Ceci se vérifie tout particulièrement au niveau des dommages éléments naturels, puisque l'ECA JURA a connu une année « réparatrice » au niveau financier dans ce domaine, avec 222 cas seulement de dommages éléments naturels recensés pour un montant approximatif estimé à 434'000 francs. L'année 2008 se classe au 6<sup>e</sup> rang des meilleures années depuis la création de l'Assurance immobilière du Jura en 1979.

Si la diminution est évidemment flagrante s'agissant des dommages naturels, la situation peut être qualifiée de « normale », si l'on ose dire, pour les incendies. L'année 2008 boucle avec 267 cas d'incendie pour un total de dommages d'environ 4,14 millions de francs. C'est à peu de choses près ce qui avait été enregistré en 2007. L'année 2008 reste également un peu en dessous de la moyenne des sinistres survenus de 1979 à 2008.

L'année boursière 2008 catastrophique a bien évidemment eu des conséquences importantes sur la fortune de notre établissement qui s'en sort toutefois honorablement, avec une perte mesurée de -11%, par ailleurs totalement couverte grâce aux réserves de fluctuation prudemment constituées pour parer à une telle éventualité. Ce résultat peut être avantageusement comparé à la performance moyenne des caisses de pensions suisses qui est de l'ordre de -16%.

### RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2008, le Conseil d'administration a tenu six séances pour traiter les affaires de sa compétence et prendre les décisions stratégiques pour la politique de l'établissement. Il a accordé des subventions importantes aux communes pour la construction ou l'assainissement d'installations de réseaux d'eau potable, ainsi que des subsides aux corps de sapeurs-pompiers jurassiens, notamment pour le renouvellement des échelles automobiles des centres de renfort de Delémont et Porrentruy.

Le 5 mai 2008, le conseil d'administration a décidé la création d'une réserve extraordinaire de 1,5 million de francs pour soutenir, selon des règles internes basées sur l'intérêt direct qu'y trouvera l'ECA JURA (retour sur investissement), les mesures de protection que les communes jurassiennes prendront pour éviter les inondations.

Le 26 juin 2008, la décision d'engager Madame Monique Paupe, ingénieure civile HES/UTS, a concrétisé la volonté exprimée de mettre en place la politique voulue par le conseil d'administration pour la protection contre les dangers naturels. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2008, l'ECA JURA dispose ainsi des ressources et connaissances indispensables pour gérer la problématique des dangers naturels qui prend une importance de plus en plus grande chaque année. Durant cette même séance, le projet de modification de la politique de subsides de l'ECA JURA pour la protection des bâtiments contre les dommages, largement discuté durant plusieurs séances, a été accepté. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010, seules les installations et les mesures de protection volontaires contre les incendies et les dangers naturels seront encore subventionnées.

Le 18 décembre 2008, le conseil d'administration a approuvé définitivement un projet commun de nouvelle répartition concernant l'assurance de certains objets préparé par l'ECA JURA et la Chambre Jurassienne des Agents généraux d'Assurances. Une information détaillée a été transmise aux assurés par le biais du journal Eau & Feu distribué avec le bordereau des primes 2009. Durant cette même séance, le conseil d'administration a pris acte avec satisfaction de la mise en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2009, de la nouvelle loi sur la protection contre les incendies et les dangers naturels, acceptée par le Parlement en novembre 2007, et de son ordonnance d'application. Dès 2009, l'ECA JURA devient ainsi l'autorité unique en matière de prescription de mesures de protection contre les incendies et les dangers naturels pour tous les bâtiments du Jura. L'ECA JURA confiera toutefois aux seules communes de Delémont et de Porrentruy, qui disposent d'un service professionnel, des compétences bien définies pour la protection contre l'incendie de certains types de bâtiments.

### ACTIVITÉS DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

La commission financière créée en 2005 et composée de deux administrateurs, du directeur et du gestionnaire comptable, s'est réunie à cinq reprises sous la présidence de M<sup>e</sup> Jean-François Kohler pour suivre, surveiller et orienter la politique de placement des capitaux. Ses membres ont aussi participé régulièrement à des séances spécialisées organisées par différentes banques. La commission a également supervisé et piloté deux études dont les conclusions serviront à définir une nouvelle stratégie de placement à mettre en place courant 2009 pour une période de quatre à cinq ans.



## RÉSULTATS 2008

Le résultat 2008 consolidé des trois secteurs « assurance », « prévention et lutte contre les dommages » et « finances » est satisfaisant, ceci grâce au secteur « assurance » qui dégage un bénéfice brut de plus de 4 millions de francs.

Le secteur « prévention et lutte contre les dommages », qui doit s'autofinancer, boucle sur un déficit brut de 127'000 francs avant opérations de régularisation, tandis que le secteur « financier » laisse apparaître un déficit brut de quelque 9'787'000 francs.

Après différentes écritures au bilan, dont principalement un prélèvement de 9'800'000 francs sur la provision « différence de cours sur titres », puis une réalimentation partielle de cette même provision, le résultat consolidé des comptes 2008 de l'ECA JURA présente un bénéfice net de 61'711.24 francs.

## CONCLUSION ET REMERCIEMENTS

Fort de ses 30 ans d'existence, l'Etablissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention, déjà reconnu comme centre de compétences au niveau de la protection contre les incendies, est dorénavant une source de référence pour la prévention des dommages dus aux éléments de la nature et la protection des bâtiments contre les dangers naturels. Partenaire institutionnel de la République et canton du Jura, l'ECA JURA collabore activement et volontairement à la mise en place de mesures de prévention et de protection contre les dangers naturels, notamment au sein de la commission cantonale des dangers naturels.

Le Conseil d'administration remercie la direction et les collaboratrices et collaborateurs de l'ECA JURA pour leur engagement au service des assurés. Nos remerciements s'adressent également aux spécialistes externes qui collaborent activement avec l'ECA JURA et qui nous sont une aide précieuse et indispensable.

Nous saluons aussi l'engagement permanent des maîtres ramoneurs et de leur personnel, la police et son service d'identification judiciaire, ainsi que toutes celles et ceux qui s'engagent pour garantir la sécurité des bâtiments et de leurs occupants. Nous profitons également de remercier, pour la dernière fois, les inspecteurs du feu communaux dont la mission s'arrête au 31 décembre 2008 avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la protection contre les incendies et les dangers naturels.

Au terme de cette année 2008, nous clôturons ce 30<sup>e</sup> rapport annuel de gestion en relevant l'engagement et la disponibilité permanente des sapeurs-pompiers, femmes et hommes, qui donnent le meilleur d'eux-mêmes pour assurer la sécurité des personnes et des biens lors de dangers dus à l'incendie ou aux éléments naturels. Merci aux instructeurs, experts et inspecteurs qui assurent la formation de la relève et le perfectionnement de leurs collègues en les faisant bénéficier de leurs connaissances et de leur savoir-faire.

Au nom du Conseil d'administration de l'ECA JURA

Le Président :

Charles Juillard  
Ministre

Le Secrétaire :

Jean Bourquard  
Directeur

**E C A • j U R A**

ÉTABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE  
IMMOBILIÈRE ET DE PRÉVENTION



## 2008 : UNE ANNÉE PRESQUE NORMALE !

**L'ECA JURA a connu une des meilleures années depuis 1979 au niveau des sinistres dus aux éléments de la nature. Au niveau des incendies, le montant des sinistres dus au feu est une fois encore dans la moyenne 1979 – 2008, avec quelque 4,1 millions de francs. Par contre, les performances très négatives des titres pèsent lourdement sur les résultats qui restent toutefois positifs, grâce à la dissolution d'une partie des réserves ad hoc qui avaient été prudemment accumulées pour faire face à ce genre de risque.**

### Sinistres dus aux éléments de la nature

Le vent, avec 330'000 francs de dégâts, arrive largement en tête des causes répertoriées pour les sinistres dus aux éléments naturels qui, avec 222 cas déclarés pour un montant de près de 440'000 francs, font de 2008 un excellent millésime !

Les causes de dommages sont les suivantes :

- vent : 172 sinistres représentant 333'900 francs
- grêle : 9 sinistres représentant 11'100 francs
- poids de la neige : 31 sinistres représentant 64'260 francs
- inondations : 7 sinistres représentant 13'970 francs
- mouvements du sol : 3 sinistres représentant 11'000 francs

Le vent représente à lui seul plus du 75% des dommages éléments naturels, tandis que l'ensemble des dommages causés par les éléments naturels en 2008 est plus de cinq fois inférieur à la moyenne constatée entre 1979 et 2008.

### Sinistres dus au feu

Les dommages dus au feu sont équivalents à la moyenne des sinistres enregistrés de 1979 à 2008 ! Les dégâts annoncés se montent à 4'141'486 francs pour 267 sinistres, dont 22 grands sinistres (plus de 20000 francs de dommages chacun) totalisant à eux seuls 3'571'300 francs, ce qui représente 86% de l'ensemble des dommages.

### Indice d'assurance

Le coût de la construction étant à la hausse depuis 2007, l'indice ECA d'assurance a dû être augmenté de 120 à 125 pour l'année 2008. Cette indexation automatique des sommes d'assurance a été de 4,17% pour tous les bâtiments. Or, à fin 2008, une fois encore, le Conseil d'administration a décidé de relever l'indice d'assurance de 125 à 130 pour 2009, ce qui induit une nouvelle indexation automatique des sommes d'assurance de 4%.

### Estimation des bâtiments

L'Etablissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention a procédé à 3818 estimations de bâtiments (3531 en 2007) qui se répartissent comme suit :

- 946 estimations sur demande de propriétaires, dont 366 de nouveaux bâtiments
- 2872 estimations (2007 : 2642) dans le cadre de la révision générale des bâtiments n'ayant plus été estimés depuis 1994 et 1995. Un effort particulier est consenti dans ce domaine pour rétablir un tournus sur 12 ans environ.

### Capital assuré

L'augmentation de l'indice, l'estimation des bâtiments nouvellement construits et la révision des sommes assurées des bâtiments transformés, ou qui n'avaient plus été estimés depuis 1994, ont provoqué une augmentation du capital assuré de 1'056'477'000 francs, qui a passé de 18'109'066'700 francs (y compris 480'761'000 francs d'assurances travaux en cours) au 31 décembre 2007 à 19'165'543'700 francs (y compris 559'794'500 francs d'assurances travaux en cours) au 31 décembre 2008.

### Bâtiments assurés

Quant au nombre de bâtiments assurés, il a passé de 34'371 au 1<sup>er</sup> janvier 2008 à 34'631 au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 260 bâtiments pour l'année. Si l'on tient compte du fait que 106 bâtiments ont été radiés pour cause de démolition ou d'exclusion, vu leur état de délabrement, le nombre des nouveaux bâtiments assurés se monte à 366.

## Taux de primes

En 2008, les taux de primes de base ont été maintenus à 0,38‰ pour les bâtiments massifs et à 0,57‰ pour les bâtiments non massifs (+ 0,19 ‰ pour la prévention et la lutte contre les dommages). Au vu des résultats 2007, aucun rabais n'a pu être accordé sur les primes 2008.

## Résultats financiers de l'exercice 2008

Le secteur « assurance » enregistre 13'390'543.62 francs de produits, dont 860'000 francs issus de la dissolution partielle de la « réserve pour la CIRE », 386'366 francs provenant de la dissolution de la « réserve spéciale pour la CIRE », 237'506.30 francs provenant de la dissolution partielle de la « réserve pour dommages éléments en suspens », 426'471.25 de la dissolution partielle de la « provision pour dommages feu en suspens », 200'000 francs récupérés grâce à la dissolution totale de la « provision pour primes de réassurance », 179'726 francs provenant de la dissolution partielle du « fonds de garantie Pool suisse ». Ce secteur présente des charges de 9'295'875.31 francs avant amortissements et attributions diverses. Il dégage un bénéfice brut d'exploitation de 4'094'668.31 francs. Après différents amortissements pour le mobilier, l'informatique et les immeubles pour un montant de 309'957.90 francs, il boucle avec un excédent de recettes de 3'784'710.41 francs.

Le secteur « prévention et lutte contre les dommages », avec 3'906'453.33 francs de recettes et 4'033'278.40 francs de charges, génère un déficit initial comptable de 126'825.07 francs. Afin de compenser cet excédent de charges, nous avons dissous la « réserve pour subventionnement de grands projets » de 286'678.45 (numérisation de réseaux d'eau) et la « réserve prévention et lutte contre les dommages » de 75'353 francs (actions SIS), ce qui nous permet de réalimenter cette dernière avec 235'206.38 francs. Ce secteur devant s'autofinancer, son résultat est à zéro.

Le secteur « financier », avec des recettes de 11'213'699.70 francs, après les dissolutions partielles de 9'800'000 francs de la « provision pour différence de cours sur titres » et de 14'493.70 francs du « fonds d'entretien des immeubles », présente des charges de 14'936'698.87 francs après réattribution de 3'750'000 francs à la « provision pour différence de cours sur titres ». Ce secteur génère finalement un déficit net de 3'722'999.17 francs.

## Résultat global consolidé

Le bénéfice net consolidé des trois secteurs est de 61'711.24 francs.

## Fonds de réserve et provisions

Le fonds de réserve légal a été approvisionné en 2008 par le versement intégral du bénéfice 2007 de 51'336.87 francs. Au 31 décembre 2008, la « réserve légale » se monte à 46'994'380.99 francs, soit une augmentation de 51'336.87 francs.

La « réserve pour la prévention et la lutte contre les dommages » se monte à 5'461'941.85 francs, après dissolution de 75'353 francs (actions en faveur des SIS) et réaffectation de 235'206.38 francs.

La « réserve pour dommages dus aux éléments » se monte à 4'650'000 francs au 31.12.2008, sans changement par rapport à fin 2007.

La réserve spéciale CIRE, suite à la dissolution partielle de 386'366 francs pour paiement de prestations ou diminution de nos obligations, se monte à 320'000 francs au 31.12.2008.

La provision pour différence de cours sur titres se monte à 5'400'000 francs au 31.12.2008, après dissolution de 9'800'000 francs et réaffectation de 3'750'000 francs.

## Fonds de réserve bloqués

La réserve pour CIRE (Communauté intercantonale pour les risques éléments naturels) a été réduite à 5'290'000 francs au 31 décembre 2008 (nouveau montant statutairement exigible).

## Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques

Les règles du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques stipulent que les établissements cantonaux d'assurance immobilière constituent des réserves adéquates permettant une indemnisation volontaire, à des conditions bien précises, du risque tremblement de terre. L'ECA JURA possède un fonds bloqué de 2'983'848.49 francs à cet effet. L'augmentation de 148'253.52 francs en 2008 provient de la révision des obligations des ECA dans le cadre du Pool.



Porrentruy

# COMPTE DE PROFITS ET PERTES 2008



## DOMAINE DE L'ASSURANCE

2008  
CHF

ANNÉE PRÉCÉDENTE  
CHF

### PRODUITS

#### Produits d'exploitation

Primes	10'742'142.12	9'839'782.20
Réassurance	179'336.00	6'909'782.00
Dissolution réserve pour CIRE	860'000.00	650'000.00
Dissolution réserve spéciale pour CIRE	386'366.00	809'060.00
Dissolution provision pour dommages Éléments en suspens	237'506.30	348'965.00
Dissolution partielle réserve pour dommages dus aux Éléments	-	350'000.00
Dissolution provision pour dommages Feu en suspens	426'471.25	25'720.00
Dissolution provision primes de réassurance	200'000.00	-
Dissolution partielle Fonds de garantie Pool suisse	179'726.00	-
Recours sur dommages	129'583.75	391'330.95
<b>Total des produits</b>	<b>13'341'131.42</b>	<b>19'324'640.15</b>

#### Autres produits

Autres produits	49'412.20	37'989.20
	<b>49'412.20</b>	<b>37'989.20</b>

#### Total des produits

**13'390'543.62**      **19'362'629.35**

### CHARGES

#### Charges d'exploitation

Dommages :		
- FEU	4'141'486.50	4'065'550.00
- ÉLÉMENTS	434'230.00	11'725'000.00
Frais de recours sur dommages	13'722.30	20'860.00
Réassurance	1'721'316.00	1'467'644.00
Participation à CIRE	144'488.00	809'060.00
Frais d'administration	1'906'157.51	1'727'076.77
Frais d'estimation	415'475.00	481'272.45
Contribution au Pool Suisse	519'000.00	520'000.00
<b>Total des charges</b>	<b>9'295'875.31</b>	<b>20'816'463.22</b>
<b>Résultat avant amortissements et attributions</b>	<b>4'094'668.31</b>	<b>-1'453'833.87</b>

#### Amortissements

Amortissement du mobilier	32'352.00	28'975.00
Amortissement système informatique	27'605.90	16'256.15
Amortissement de l'immeuble Bel-Air 3	125'000.00	125'000.00
Amortissement de l'immeuble Gare 14	125'000.00	125'000.00
	<b>309'957.90</b>	<b>295'231.15</b>

#### Variation des réserves et provisions

Attribution au Fonds d'entretien des immeubles	-	-
Attribution à la provision pour primes UIR	-	-
Attribution à la Réserve légale	-	-
Attribution à la provision pour grands projets	-	-
	-	-
<b>Total des charges</b>	<b>9'605'833.21</b>	<b>21'111'694.37</b>

#### Bénéfice net du domaine de l'assurance

**3'784'710.41**      **-1'749'065.02**

# COMPTE DE PROFITS ET PERTES 2008

## PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES DOMMAGES

2008  
CHF

ANNÉE PRÉCÉDENTE  
CHF

### PRODUITS

#### Produits d'exploitation

Contribution des assurés  
Assureurs privés

3'526'622.85  
376'506.48  
**3'903'129.33**

3'343'526.85  
367'976.15  
**3'711'503.00**

### AUTRES PRODUITS

Autres produits

3'324.00  
**3'324.00**

5'725.50  
**5'725.50**

#### Total des produits

**3'906'453.33**

**3'717'228.50**

### CHARGES

#### Charges d'exploitation

Subventions pour la prévention des dommages  
Autres charges pour la prévention des dommages  
Contribution prévention des dommages éléments  
Subventions pour la lutte contre les dommages  
Autres charges pour la lutte contre les dommages  
Frais d'administration

603'514.85  
207'985.00  
300'000.00  
1'642'183.75  
430'223.80  
849'371.00  
**4'033'278.40**

665'012.55  
244'978.60  
-  
1'739'957.50  
472'592.45  
814'226.80  
**3'936'767.90**

#### Total des charges

#### Perte de la prévention et lutte contre les dommages

**-126'825.07**

**-219'539.40**

Dissolution de la réserve subventionnement de  
grands projets (informatisation des plans de réseaux d'eau)  
Dissolution de la réserve pour prévention et  
lutte contre les dommages (actions SIS)  
Attribution à la réserve

286'678.45  
75'353.00  
-235'206.38

165'475.35  
56'358.00  
-2'293.95

#### Résultat après attribution /dissolutions de provisions

-

-

## RÉSULTAT FINANCIER

### PRODUITS

Produits des titres  
Produits non réalisés sur titres  
Pertes réalisées sur titres  
Dissolution provision différence de cours sur titres  
Produit des immeubles  
Dissolution Fonds d'entretien des immeubles

2'093'393.50  
1'821'423.67  
-3'031'756.17  
9'800'000.00  
516'145.00  
14'493.70  
**11'213'699.70**

2'256'660.18  
2'352'904.40  
-378'263.53  
-  
516'145.00  
37'111.25  
**4'784'557.30**

#### Total des produits

### CHARGES

Charges sur immeubles  
Pertes non réalisées sur titres  
Attribution provision différence de cours sur titres

35'373.60  
11'151'325.27  
3'750'000.00  
**14'936'698.87**

60'552.60  
2'923'602.81  
-  
**2'984'155.41**

#### Total des charges

Attribution à la réserve pour prévention et lutte contre les dommages

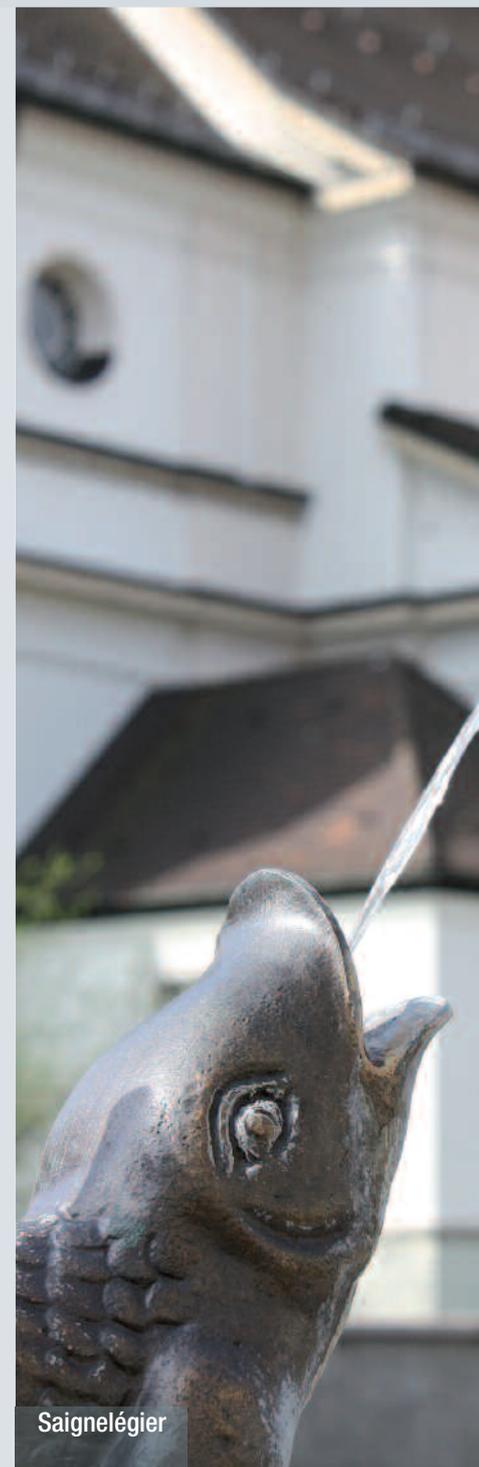
-

-

#### Résultat financier

**-3'722'999.17**

**1'800'401.89**



Saignelégier

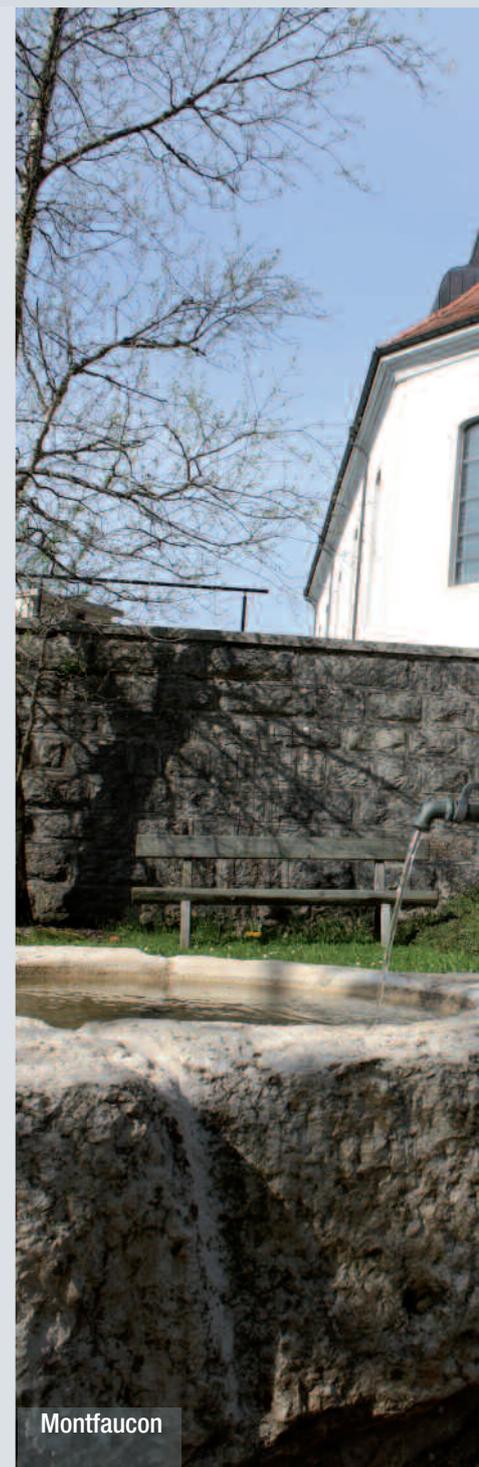
## RÉCAPITULATION

	<b>2008</b> CHF	ANNÉE PRÉCÉDENTE CHF
<b>PRODUITS</b>		
<b>Domaine de l'assurance</b>		
Total des produits	13'390'543.62	19'362'629.35
Total des charges d'exploitation	-9'295'875.31	-20'816'463.22
<b>Résultat domaine assurance</b>	<b>4'094'668.31</b>	<b>-1'453'833.87</b>
<b>Domaine financier</b>		
Total des produits	11'213'699.70	4'784'557.30
Total des charges	-14'936'698.87	-2'984'155.41
<b>Résultat domaine financier</b>	<b>-3'722'999.17</b>	<b>1'800'401.89</b>
<b>Domaine prévention et lutte contre les dommages</b>		
Total des produits	3'906'453.33	3'717'228.50
Total des charges	-4'033'278.40	-3'936'767.90
<b>Résultat domaine prévention et lutte contre les dommages</b>	<b>-126'825.07</b>	<b>-219'539.40</b>
<b>Bénéfice avant amortissements et attributions aux réserves</b>	<b>244'844.07</b>	<b>127'028.62</b>
<b>Amortissements et attributions aux différentes réserves et provisions</b>		
Amortissements	-309'957.90	-295'231.15
Dissolution réserve grands projets	286'678.45	165'475.35
Dissolution réserve prévention et lutte contre les dommages	75'353.00	56'358.00
Attribution à la réserve prévention et lutte contre les dommages	-235'206.38	-2'293.95
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>	<b>61'711.24</b>	<b>51'336.87</b>

## CAPITAL ASSURÉ ET PRIMES ENCAISSÉES EN 2008

District	Bâtiments	Somme assurée	Primes encaissées
<b>Delémont</b>	15'483	8'572'669'600	4'742'268.55
<b>Franches-Montagnes</b>	5'548	2'802'817'800	1'776'839.65
<b>Porrentruy</b>	13'600	7'230'261'800	4'223'033.92
Total	34'631	18'605'749'200	10'742'142.12
Nouveaux bâtiments en construction	(331)	281'218'000	
Bâtiments en transformation		278'576'500	
<b>Total</b>	<b>34'631</b>	<b>19'165'543'700</b>	<b>10'742'142.12</b>

ACTIF	2008	ANNÉE PRÉCÉDENTE
ACTIFS MOBILISÉS	CHF	CHF
Caisse	2'920.45	6'384.65
Compte de chèques postaux	284'244.81	739'729.14
Banques	5'458'565.23	3'293'403.92
Banque, fonds de prévoyance estimateurs ECA JURA	16'475.19	15'870.05
Dépôts à terme	9'070'000.00	8'100'000.00
Titres et placements de capitaux	67'854'040.41	78'240'339.27
Débiteurs primes	143'650.25	149'876.10
Débiteurs divers	449'498.85	445'946.15
“Union intercantonale de réassurance, quote-part sur dommages en suspens”	3'137'961.00	9'056'285.00
Actifs transitoires	556'756.13	661'757.33
	<b>86'974'112.32</b>	<b>100'709'591.61</b>
ACTIFS IMMOBILISÉS		
“Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques”	2'983'848.49	2'835'594.97
Machines, outillage et matériel	1.00	1.00
Mobilier de bureau	35'730.50	57'951.80
Système informatique	38'560.00	32'514.00
Agencement des immeubles	1.00	1.00
Immeuble Bel-Air 3	2'250'000.00	2'375'000.00
Immeuble Gare 14	2'250'000.00	2'375'000.00
	<b>7'558'140.99</b>	<b>7'676'062.77</b>
<b>Total de l'Actif</b>	<b>94'532'253.31</b>	<b>108'385'654.38</b>
PASSIF		
FONDS ÉTRANGERS		
Fonds de prévoyance estimateurs ECA JURA	16'475.19	15'870.05
Créanciers et passifs transitoires	3'367'505.60	2'597'652.25
“Provision pour dommages en suspens, moins les acomptes versés”		
- Feu	5'345'415.60	5'875'715.80
- Éléments	2'823'536.00	9'284'273.35
Fonds d'entretien des immeubles	368'395.05	382'888.75
	<b>11'921'327.44</b>	<b>18'156'400.20</b>
PROVISIONS		
Provision 25 <sup>ème</sup> anniversaire ECA JURA	51'525.35	51'525.35
Provision pour différence de cours sur titres	5'400'000.00	11'475'376.00
Provision pour primes de réassurance	0.00	200'000.00
	<b>5'451'525.35</b>	<b>11'726'901.35</b>
RÉSERVES LIÉES		
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques	2'983'848.49	2'835'594.97
Fonds de garantie Pool Suisse	6'625'029.00	6'804'755.00
Réserve pour CIRE	5'290'000.00	6'150'000.00
Réserve spéciale CIRE	320'000.00	706'366.00
Réserve pour prévention et lutte contre les dommages	5'461'941.85	5'302'088.47
Réserve légale	46'994'380.99	46'943'044.12
	<b>67'675'200.33</b>	<b>68'741'848.56</b>
RÉSERVES LIBRES		
Réserve pour subventionnement de grands projets	4'772'488.95	5'059'167.40
Réserve pour dommages dus aux éléments	4'650'000.00	4'650'000.00
	<b>9'422'488.95</b>	<b>9'709'167.40</b>
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>61'711.24</b>	<b>51'336.87</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>94'532'253.31</b>	<b>108'385'654.38</b>



Montfaucon

**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2008****2008**  
CHFANNÉE PRÉCÉDENTE  
CHF**ACTIF**

Banque	79'433.01	197'131.66
Débiteurs divers	0.00	2'634.40
Avoir sur impôt anticipé	595.25	660.75
Actifs transitoires	9'535.80	9'393.30
Ventilateurs	157'800.00	157'800.00
- Fonds d'amortissement	-55'320.00	-48'000.00
Véhicules pionniers	1'995'613.00	1'995'613.00
- Fonds d'amortissement	-1'763'056.21	-1'639'872.21
Véhicules de transport	214'506.85	178'755.70
- Fonds d'amortissement	-16'670.00	0.00
	<b>622'437.70</b>	<b>854'116.60</b>

**PASSIF**

Avance de l'ECA JURA	610'000.00	710'000.00
Passifs transitoires	12'437.70	144'116.60
Bénéfice 2008	0.00	0.00
	<b>622'437.70</b>	<b>854'116.60</b>

**COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008****PRODUITS**

Contributions fédérales	372'851.00	354'798.00
Contributions cantonales pour la formation et le fonctionnement	14'000.00	14'000.00
Intérêts	1'700.65	1'887.85
	<b>388'551.65</b>	<b>370'685.85</b>

**CHARGES****Investissement**

Frais d'investissement	57'539.60	49'952.00
Amortissement des véhicules pionniers	123'184.00	124'854.05
Amortissement des véhicules de transport	16'670.00	0.00
Amortissement des ventilateurs	7'320.00	13'480.00
	<b>204'713.60</b>	<b>188'286.05</b>

**Formation**

Frais de formation	64'615.75	82'886.60
	<b>64'615.75</b>	<b>82'886.60</b>

**Fonctionnement**

Frais de fonctionnement	116'094.45	96'507.15
Frais d'intervention	1'189.80	1'322.60
Frais d'administration	1'938.05	1'683.45
	<b>119'222.30</b>	<b>99'513.20</b>

**388'551.65****370'685.85****Bénéfice net****0.00****0.00**



BDO Visura  
Revision

2900 Porrentruy, Le Voyeboeuf 3  
Tél. 032 465 93 00, Fax 032 465 93 09  
www.bdo.ch

## Rapport de l'Auditeur

Au Conseil d'administration de

### ECA JURA - Etablissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention, Saignelégier

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons audité les comptes annuels de l'ECA, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

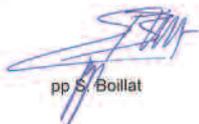
Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008 sont conformes à la loi suisse et aux textes légaux cantonaux régissant l'ECA JURA.

Porrentruy, le 24 mars 2009

BDO Visura

A. Beuchat  
Auditeur responsable



pp S. Boillat

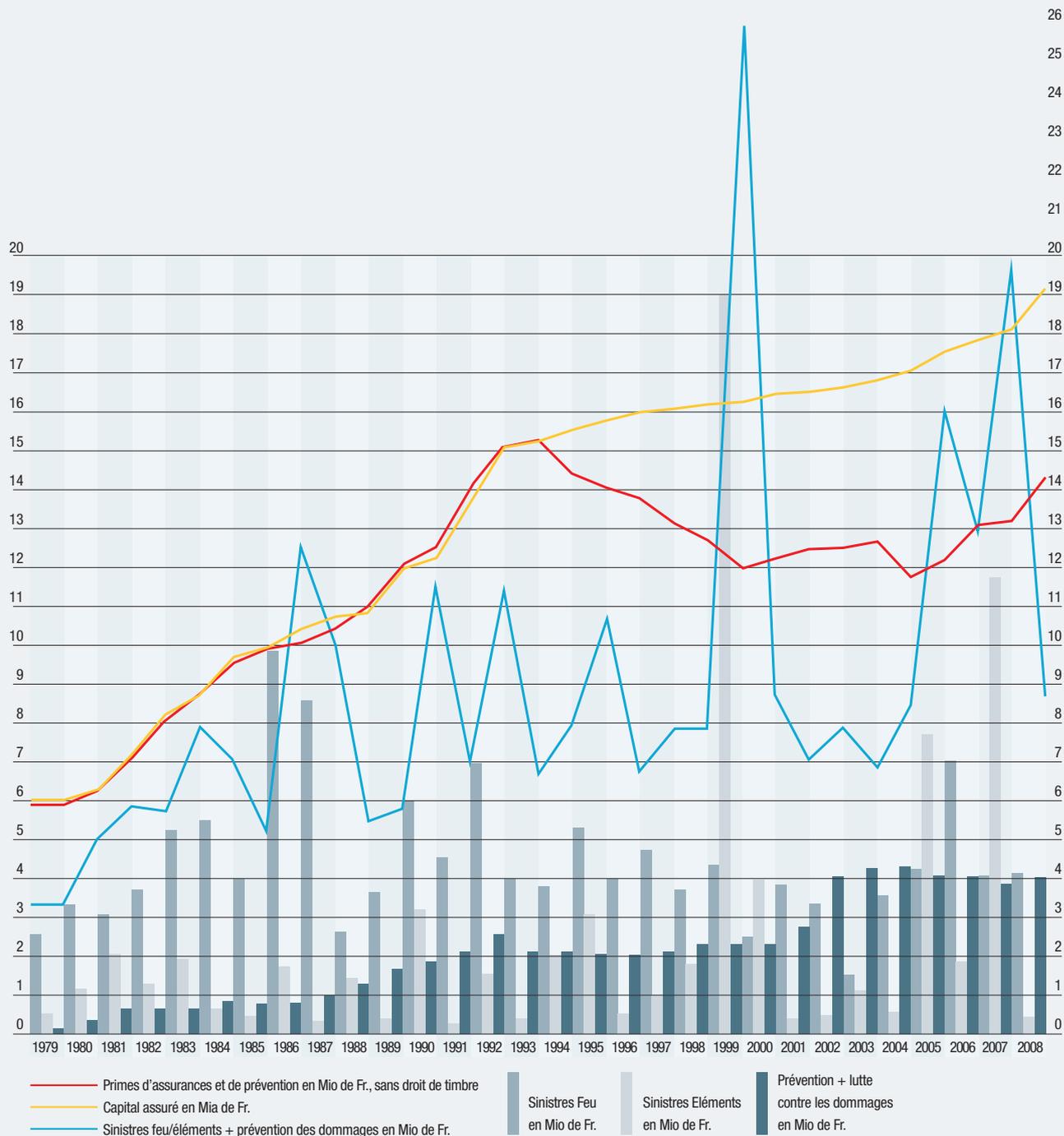
Annexes : Comptes annuels (Bilan, Comptes de profits et pertes, Annexes)

Membre de la Chambre  fiduciaire

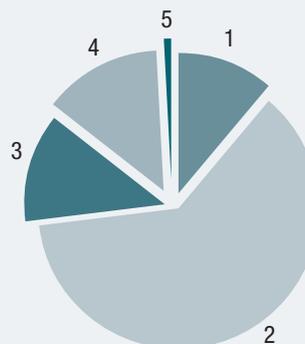


Saignelégier

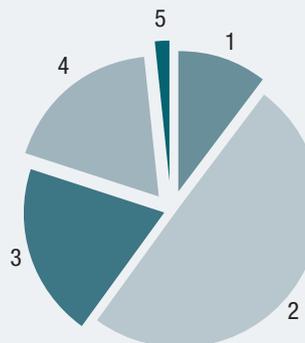
# ÉVOLUTION DU CAPITAL ASSURÉ, DES PRIMES, DES SINISTRES ET DE LA PRÉVENTION DES DOMMAGES



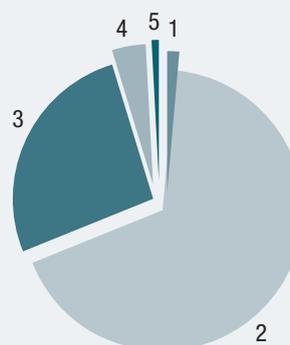
	Nombre de bâtiments assurés	Capital assuré
1. Bâtiments administratifs et à caractère public	988	2'216'626'700.00
2. Maisons d'habitation	18'308	11'496'456'900.00
3. Bâtiments agricoles	5'526	2'346'728'800.00
4. Bâtiments commerciaux, industriels, artisanaux et bâtiments annexes	9'693	2'491'610'300.00
5. Industrie hôtelière	116	154'326'500.00
<b>Total</b>	<b>34'631</b>	<b>18'605'749'200.00</b>



	Nombre de bâtiments assurés	Primes perçues
1. Bâtiments administratifs et à caractère public	988	1'123'600.27
2. Maisons d'habitation	18'308	5'346'869.84
3. Bâtiments agricoles	5'526	2'132'749.80
4. Bâtiments commerciaux, industriels, artisanaux et bâtiments annexes	9'693	1'986'679.76
5. Industrie hôtelière	116	152'242.43
<b>Total</b>	<b>34'631</b>	<b>10'742'142.10</b>



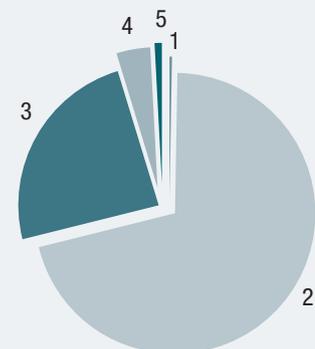
	Nombre de bâtiments sinistrés	Dommages dus au feu et aux éléments
1. Bâtiments administratifs et à caractère public	15	65'099.00
2. Maisons d'habitation	327	3'087'321.00
3. Bâtiments agricoles	110	1'209'161.00
4. Bâtiments commerciaux, industriels, artisanaux et bâtiments annexes	34	181'282.00
5. Industrie hôtelière	3	32'853.00
<b>Total</b>	<b>489</b>	<b>4'575'716.00</b>



Delémont

## DOMMAGES DUS AU FEU (répartition des coûts par catégorie de bâtiments)

	Nombre de sinistres	Montant des dommages
1. Bâtiments administratifs et à caractère public	7	21'930.00
2. Maisons d'habitation	202	2'930'636.00
3. Bâtiments agricoles	35	999 980.00
4. Bâtiments commerciaux, industriels, artisanaux et bâtiments annexes	21	156'740.00
5. Industrie hôtelière	2	32'200.00
<b>Total</b>	<b>267</b>	<b>4'141'486.00</b>



## GRANDS DOMMAGES CAUSÉS PAR LE FEU (sinistres de 20'000 francs et plus)

Date	Commune	Destination	Cause	Montant
03.01.08	Courrendlin	Habitation	Mégot de cigarette	115'000.--
11.01.08	Chevenez	Fabrique de pompes	Défectuosité technique	25'100.--
17.01.08	Delémont	Habitation-atelier	Appareil utilisé de manière inappropriée	46'000.--
19.01.08	Le Noirmont	Refuge	Canal de fumée défectueux	26'000.--
26.01.08	Delémont	Habitation	Briquet	210'900.--
15.02.08	Delémont	Habitation	Installations électriques défectueuses	34'500.--
07.03.08	Bourrignon	Rural	Cause incomplètement élucidée	945'000.--
08.04.08	Bassecourt	Habitation	Dysfonctionnement électrique	175'000.--
01.06.08	Delémont	Habitation-restaurant	Défectuosité appareil TV	130'000.--
10.06.08	Courrendlin	Habitation	Intervention humaine ?	34'000.--
30.06.08	Delémont	Habitation	Malveillance par des inconnus	118'400.--
14.07.08	Courrendlin	Habitation	Incendie intentionnel ou par négligence	45'000.--
15.08.08	Pleigne	Dépôt, local chauffage	Appareil utilisé de manière inappropriée	38'000.--
02.09.08	Delémont	Habitation	Casserole laissée sans surveillance	27'400.--
16.09.08	Porrentruy	Habitation-scierie	Intervention humaine délibérée ou fortuite	335'000.--
28.09.08	Coeuve	Habitation	Résidus de combustion	225'000.--
05.10.08	Courtételle	Habitation-restaurant	Casserole laissée sans surveillance	26'000.--
18.10.08	Delémont	Habitation-restaurant	Casserole laissée sans surveillance	800'000.--
18.10.08	Delémont	Habitation-magasin	Casserole laissée sans surveillance	30'000.--
25.12.08	Les Breuleux	Habitation-dépôt	Casserole laissée sans surveillance	60'000.--
27.12.08	Saignelégier	Habitation	Bougie	60'000.--
31.12.08	Porrentruy	Habitation	Casserole laissée sans surveillance	65'000.--
<b>Total de 22 sinistres</b>				<b>3'571'300.--</b>

# STATISTIQUES DES SINISTRES DUS AU FEU

Année	Feu		Foudre		Total	
	Nombre	CHF	Nombre	CHF	Nombre	CHF
1979	184	2'270'596	233	355'004	417	2'625'600
1980	191	2'829'988	137	517'045	328	3'347'033
1981	195	2'861'727	297	236'876	492	3'098'603
1982	229	3'238'083	329	442'747	558	3'680'830
1983	204	4'258'418	348	934'402	552	5'192'820
1984	253	4'827'142	133	673'779	386	5'500'921
1985	259	3'871'693	208	137'555	467	4'009'248
1986	216	9'550'938	290	240'207	506	9'791'145
1987	185	8'339'555	195	198'837	380	8'538'392
1988	198	2'359'658	211	302'368	409	2'662'026
1989	230	2'671'549	301	1'002'726	531	3'674'275
1990	214	5'817'639	272	281'729	486	6'099'368
1991	215	4'276'393	161	281'407	376	4'557'800
1992	247	6'360'205	274	596'575	521	6'956'780
1993	212	3'622'239	360	361'859	572	3'984'098
1994	206	3'455'697	325	354'402	531	3'810'099
1995	271	4'970'758	306	329'274	577	5'300'032
1996	265	3'771'409	196	228'591	461	4'000'000
1997	234	4'189'529	278	510'461	512	4'699'990
1998	228	3'420'879	221	279'121	449	3'700'000
1999	256	1'553'813	437	2'747'768	693	4'301'581
2000	185	2'166'205	220	284'769	405	2'450'974
2001	163	3'537'436	171	306'688	334	3'844'124
2002	159	3'114'544	203	235'596	362	3'350'140
2003	157	1'300'546	156	226'777	313	1'527'323
2004	181	3'305'180	212	264'970	393	3'570'150
2005	144	3'997'490	175	245'940	319	4'243'430
2006	148	6'449'900	158	570'900	306	7'020'800
2007	134	3'742'040	170	323'510	304	4'065'550
2008	158	3'976'870	109	164'616	267	4'141'486
<b>Moyenne 1979-2008</b>	<b>204</b>	<b>4'003'604</b>	<b>236</b>	<b>454'550</b>	<b>440</b>	<b>4'458'154</b>



Franches-Montagnes

# DOMMAGES DUS AUX ÉLÉMENTS DE LA NATURE

(répartition par catégorie d'événements et destination des bâtiments)

Destination	Tempête		Grêle		Hautes eaux		Neige		Mouvem. du sol		Total	
	Nbre sin.	CHF	Nbre sin.	CHF	Nbre sin.	CHF	Nbre sin.	CHF	Nbre sin.	CHF	Nbre sin.	CHF
Bâtiments administratifs et à caractère public	8	43'170	0	0	0	0	0	0	0	0	8	43'170
Maisons d'habitation	87	98'040	8	9'790	5	9'250	23	36'690	2	2'900	125	156'670
Bâtiments agricoles	65	172'860	1	1'310	2	4'720	6	22'740	1	8'100	75	209'730
Circulation & transport	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Commerces	1	2'060	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2'060
Industrie & artisanat	8	14'650	0	0	0	0	2	4'830	0	0	10	19'480
Industrie hôtelière	1	650	0	0	0	0	0	0	0	0	1	650
Bâtiments annexes	2	2'470	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2'470
<b>Total</b>	<b>172</b>	<b>333'900</b>	<b>9</b>	<b>11'100</b>	<b>7</b>	<b>13'970</b>	<b>31</b>	<b>64'260</b>	<b>3</b>	<b>11'000</b>	<b>222</b>	<b>434'230</b>



# STATISTIQUES DES SINISTRES DUS AUX ÉLÉMENTS DE LA NATURE

(répartition par catégorie d'événements)

Année	Tempête		Grêle		Neige		Hautes eaux		Mouv. du sol		Total	
	Nbre sin.	CHF	Nbre sin.	CHF	Nbre sin.	CHF	Nbre sin.	CHF	Nbre sin.	CHF	Nbre sin.	CHF
1979	237	427'974	31	42'196	12	23'300	48	104'175	0	0	328	597'645
1980	135	174'506	687	865'879	76	96'444	18	32'061	0	0	916	1'168'890
1981	402	493'663	511	1'015'349	295	491'548	66	93'508	2	10'080	1276	2'104'148
1982	332	324'585	441	509'996	98	100'968	115	381'341	0	0	986	1'316'890
1983	937	1'145'023	224	217'591	21	27'982	144	419'288	1	900	1327	1'810'784
1984	515	587'115	1	800	24	26'554	2	2'486	1	7'200	543	624'155
1985	90	88'854	287	290'349	11	10'018	24	42'627	1	300	413	432'148
1986	826	1'136'511	64	57'978	276	374'775	35	66'538	5	109'369	1206	1'745'171
1987	254	294'457	36	29'452	25	33'864	13	21'607	1	330	329	379'710
1988	246	207'549	51	53'667	206	372'066	174	846'410	1	6'500	678	1'486'192
1989	185	281'625	47	124'613	8	9'847	7	11'853	1	2'200	248	430'138
1990	1864	2'478'572	55	67'433	17	20'966	116	698'341	0	0	2052	3'265'312
1991	144	254'435	3	2'180	28	32'839	24	53'380	1	731	200	343'565
1992	723	1'082'859	112	214'304	4	3'715	79	294'116	2	5'800	920	1'600'794
1993	217	309'716	64	105'362	7	13'220	14	25'896	3	12'865	305	467'059
1994	217	266'511	508	1'413'655	11	13'066	59	297'634	2	5'160	797	1'996'026
1995	1511	2'568'265	43	78'094	120	355'224	52	93'117	2	5'300	1728	3'100'000
1996	152	251'461	85	113'644	67	151'846	29	63'049	0	0	333	580'000
1997	208	300'180	13	35'218	24	23'702	155	639'800	1	5'000	401	1'003'900
1998	857	1'464'933	74	249'961	22	36'262	24	47'152	1	1'692	978	1'800'000
1999	5292	17'801'235	221	425'896	103	226'514	148	577'879	3	3'490	5767	19'035'014
2000	116	200'453	1066	3'768'994	2	6'426	11	19'281	0	0	1195	3'995'154
2001	211	321'157	8	14'499	6	10'270	24	52'728	0	0	249	398'654
2002	226	330'754	14	26'114	1	896	38	98'342	1	3'894	280	460'000
2003	433	540'540	245	427'400	23	32'281	33	101'840	0	0	734	1'102'061
2004	237	346'520	75	145'070	24	43'350	7	11'960	1	35'000	344	581'900
2005	68	107'320	2547	7'272'631	86	179'820	36	139'990	0	0	2737	7'699'761
2006	146	214'395	204	577'880	264	863'730	38	203'350	0	0	652	1'859'355
2007	464	640'680	98	201'800	40	69'240	558	10'813'280	0	0	1160	11'725'000
2008	172	333'900	9	11'100	31	64'260	7	13'970	3	11'000	222	434'230
<b>Moyenne 1979-2008</b>	<b>581</b>	<b>1'165'858</b>	<b>261</b>	<b>611'970</b>	<b>64</b>	<b>123'833</b>	<b>70</b>	<b>542'233</b>	<b>1</b>	<b>7'560</b>	<b>977</b>	<b>2'451'455</b>

## PRÉVENTION DES INCENDIES

Durant l'année 2008, la division de prévention et de lutte contre les dommages a procédé à l'examen de 426 dossiers de demandes de permis de construire et a établi les conditions à remplir pour la protection contre l'incendie et les dangers naturels qui font partie intégrante du permis de construire. Le nombre de dossiers traités a augmenté de 88 par rapport à 2007, notamment en raison de la reprise partielle de dossiers normalement du ressort des inspecteurs du feu communaux.

Les contrôles effectués et les incitations financières en matière de prévention contre l'incendie ont permis :

- d'assainir 40 cheminées défectueuses présentant un danger d'incendie;
- de faire construire 26 murs et dalles coupe-feu entre des bâtiments d'ordre contigu ou entre la partie habitation et la partie rurale de bâtiments agricoles;
- de faire aménager 17 installations automatiques d'avertisseurs d'incendie ou d'extinction ;
- de subventionner l'achat et la recharge d'extincteurs portatifs;
- d'allouer d'autres subsides (raccordements électriques souterrains, citernes à eau, postes incendie, etc.).

Les subventions accordées dans ces domaines se montent à 359'756.55 francs.

## PARATONNERRES ET PROTECTIONS CONTRE LES SURTENSIONS

Sur les 426 dossiers de prescriptions établis par l'ECA JURA, le paratonnerre a été exigé pour 68 bâtiments, dont 31 bâtiments agricoles. En 2008, ce sont 52 installations de paratonnerre qui ont bénéficié de subventions pour 140'216 francs (dont 14 installations de protection contre les surtensions pour un montant de 7'705 francs). L'évolution technologique aidant, les surtensions provoquées par la foudre endommagent toujours plus les composants électriques et électroniques des appareils et installations équipant les bâtiments. Une protection efficace contre les surtensions permet de réduire considérablement les risques d'incendie liés à ce phénomène.

## RÉSEAUX D'EAU

63 projets d'extensions ou d'assainissements de réseaux d'eau et d'hydrants ont été examinés et ont reçu une promesse de subside conformément aux directives en vigueur.

Ils se répartissent comme suit :

- 26 extensions de réseaux d'eau et d'hydrants;
- 20 remplacements d'anciennes conduites;
- 14 remplacements d'anciens hydrants et vannes;
- 3 assainissements de réseaux d'eau.

Durant l'année 2008, l'ECA JURA a versé 536'372.60 francs pour l'extension et l'assainissement de réseaux d'eaux.

## Informatisation des plans de réseaux d'eau communaux

Les travaux de numérisation de l'ensemble des réseaux d'eau potable du canton du Jura sont terminés. Cette opération d'envergure a été largement financée par l'ECA JURA. La bonne connaissance des réseaux d'eau potable améliorera l'efficacité de leur gestion, qu'il s'agisse de leur entretien par les communes ou lors de leur utilisation par les Services de défense contre l'incendie et de secours en cas de sinistre. Les fichiers informatiques qui ont été établis seront une aide précieuse pour de nombreux utilisateurs et planificateurs.

## PRÉVENTION DES DANGERS NATURELS

Au cours de l'année 2008, l'élaboration de plusieurs cartes de danger et de cartes indicatives des dangers a permis d'identifier de manière plus précise les secteurs exposés aux dangers naturels. La division de prévention et lutte contre les dommages a examiné attentivement 14 dossiers de demande de permis de construire pour des bâtiments existants ou projetés dans des zones de dangers. Elle a établi en conséquence, selon les dernières connaissances, les conditions à remplir pour la protection contre les dangers naturels s'y rapportant.

En attendant que toutes les cartes de danger aient été établies sur le territoire du canton – un délai à fin 2011 a été imposé par la Confédération -, les informations contenues dans les cartes indicatives, mêmes provisoires, ne peuvent être ignorées et sont utilisées pour statuer sur les dossiers de demande de permis de construire. Il convient en effet de sensibiliser les propriétaires et de leur faire comprendre la nécessité de tenir compte des dangers naturels dans la conception et la réalisation de travaux de construction ou de transformation, de manière à réduire les risques d'endommagement de leur bâtiment. Le cas échéant, la conception du bâtiment doit être suivie par un spécialiste du risque identifié. Un exemple typique est le recours obligatoire à un géologue ou à un géotechnicien dans le cas d'un bâtiment situé dans une zone de glissement de terrain identifiée.

En fonction de l'état d'avancement de la cartographie des dangers naturels, le nombre de dossiers à traiter par l'ECA JURA pour ce domaine particulier devrait augmenter de manière significative ces prochaines années.

## SÉISMES

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, certaines normes techniques ou normes d'associations professionnelles, également désignées sous le terme «état de la technique», sont déclarées de force obligatoire dans la *Loi sur la protection contre les incendies et les dangers naturels* ainsi que dans l'*Ordonnance sur la protection contre les incendies et les dangers naturels et sur le ramonage*. En particulier, les constructions doivent dorénavant être conçues et dimensionnées de manière à résister aux séismes. Les propriétaires et les auteurs de projets de constructions devront attester que cette problématique a été prise en charge dans la conception et la réalisation de leur bâtiment.

## CAMPAGNES D'INFORMATIONS

Depuis plusieurs années, l'ECA JURA poursuit sa mission d'information au niveau de la prévention, par le biais de campagnes de presse, notamment en abordant des thèmes spécifiques relatifs aux risques d'incendie engendrés durant certaines périodes de l'année et lors de manifestations particulières. Il a donc poursuivi sa campagne de messages de prévention incendie qui est diffusée régulièrement sur les ondes de Fréquence Jura.

La campagne de prévention incendie destinée à l'agriculture a été coordonnée et effectuée en étroite collaboration avec les établissements cantonaux d'assurance de Fribourg (ECAB), de Neuchâtel (ECAP) et de Vaud (ECA).

Des informations ont été dispensées par un expert cantonal en protection incendie de l'ECA JURA lors du cours de cafetiers et pour les élèves de la Fondation Rurale Interjurassienne de Courtemelon. Elles avaient pour but de faire connaître les dangers d'incendie propres à chacun de ces milieux professionnels, tout en indiquant aux participants les dispositions à prendre en cas de sinistre et en expliquant comment utiliser judicieusement les moyens d'extinction généralement disponibles dans les bâtiments.

## CONCLUSIONS

L'ECA JURA confirme sa vocation et sa mission en matière de prévention des incendies, mais surtout, et cela est nouveau, des dangers naturels. C'est dans ce dernier domaine que tout est à faire et que les besoins se font réellement sentir, parfois dans l'urgence, au niveau de l'information, du conseil et de la visite sur les lieux par le personnel spécialisé de notre établissement.

Afin de répondre aux nouveaux défis posés dans la prévention des dangers naturels, l'ECA JURA a engagé une nouvelle collaboratrice, ingénieure civile de formation, afin de répondre de manière professionnelle aux nombreuses demandes qui lui parviennent. Elle siège par ailleurs dans la commission cantonale des dangers naturels, chargée d'établir les cartes de dangers et de traiter les dossiers qui impliquent une coordination entre plusieurs services de l'Etat.

L'ECA JURA s'affirme de plus en plus comme le spécialiste incontournable pour la protection des bâtiments contre les dangers naturels et est, à ce niveau, un partenaire important de la République et Canton du Jura.

## LUTTE CONTRE LE FEU

### INSPECTION DES SERVICES DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS (SIS)

Durant l'année 2008, les inspecteurs des SIS ont procédé à un exercice de conduite de grands événements ayant pour thèmes les inondations de 2007 à Delémont et Porrentruy et l'éboulement survenu au tunnel de la Roche.

Les experts, quant à eux, ont poursuivi les contrôles intermédiaires des engins et appareils d'intervention.

Dans l'ensemble, la situation est jugée satisfaisante.

Nous relevons aussi que le nombre de sapeurs-pompiers dans le Jura a encore diminué de 26 personnes en 2008 pour s'établir à 1713, dont 104 femmes, la réduction de l'effectif constatée depuis 1991 étant de l'ordre de 52 %.

## COURS DE SAPEURS-POMPIERS

Formation	Nombre de participants par district			
	Delémont	Porrentruy	Fr.-Montagnes	Total
Chefs d'intervention 2	6	6	--	12
Chefs d'intervention 1	10	5	5	20
Chefs de groupe 2	13	9	4	16
Chefs de groupe 1	12	13	5	30
Chefs de groupe échelles remorquables	--	--	--	--
Chefs d'intervention défense hydrocarbure	10	4	4	18
Machinistes	7	5	2	14
Porteurs d'appareils respiratoires	23	20	--	43
Electriciens	--	--	--	--
Formation de base	60	38	18	116
Cours administratifs (commandants et fourriers)	--	--	--	--
Préposés au contrôle du matériel	14	2	2	18
<b>TOTAL</b>	<b>145</b>	<b>102</b>	<b>40</b>	<b>287</b>

Le nombre de sapeurs-pompiers ayant suivi un cours en 2008 représente plus du 17% de l'effectif global des SIS. Pour garantir un renouvellement suffisant des cadres et spécialistes et tenant compte de la diminution constante des effectifs, ce taux devrait passer au-dessus du seuil de 20%.

### COURS DE PERFECTIONNEMENT DES INSTRUCTEURS DES SIS

Les journées cantonales consacrées au perfectionnement des instructeurs des SIS ont eu lieu les 7 et 8 mars 2008 aux Breuleux, sous le commandement du Major Marcel Cuenin. Elles avaient pour thèmes la formation complémentaire dans la conduite sanitaire et le sauvetage, sans oublier le soutien psychosocial.

### COURS FÉDÉRAUX 2008

MM. Thierry Brunner de Courtételle et Pierre Mathis de Courcelon ont suivi le cours d'instructeurs de protection respiratoire.

MM. Jean-Marc Brahier, Pierre Mathis, Pascal Monney, Fabrice Sommariva, Vincent Dobler, Daniel La Manna et Jean-Luc Rérat ont suivi le cours de renouvellement du CFC d'instructeurs.

A relever également que M. Didier Gisiger a fonctionné comme chef de classe durant le cours de renouvellement du CFC d'instructeurs.

MM. Christophe Kaiser et Philippe Moirandat ont suivi le cours de formation à la conduite d'événement majeur.

### INTERVENTIONS DES SERVICES DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS (SIS)

Selon les statistiques de la police cantonale qui gère les alarmes destinées aux sapeurs-pompiers, les SIS de l'ensemble du canton ont été appelés à intervenir à 433 reprises en 2008. Les départs de feux dans des bâtiments, y compris les fausses alarmes générées par les installations automatiques de détection incendie, représentent le 61% des interventions. Si l'on fait abstraction des fausses alarmes, ce taux est ramené à 22%. Ainsi, la majorité des demandes nécessitant l'engagement des sapeurs-pompiers concerne d'autres domaines tels que le sauvetage de personnes ou d'animaux, la pollution, la désincarcération, les inondations et bien d'autres encore.

# DÉPENSES POUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE

## Prévention contre l'incendie

## Lutte contre l'incendie

Année	Prévention contre l'incendie				Lutte contre l'incendie				Frais généraux Administration*	Totaux
	Police du feu	Adductions d'eau, Réservoirs, Hydrants	Subsides pour la prévention incendie	Contributions au CIPI I.S. et divers	Inspections services de défense contre le feu	Cours de sapeurs-pompiers	Subsides pour la lutte contre l'incendie			
1991	162'542.10	645'579.00	398'905.10	26'226.00	107'965.90	109'111.50	740'117.95		2'190'447.55	
1992	167'807.10	798'145.00	624'480.05	30'150.00	90'415.05	126'442.50	780'041.65		2'617'481.35	
1993	188'443.25	507'173.00	581'705.60	45'925.50	92'774.65	141'168.60	616'865.15		2'174'055.75	
1994	357'293.60	359'132.00	535'539.30	26'454.50	98'668.70	145'662.00	626'610.20		2'149'360.30	
1995	289'482.60	561'924.00	374'460.90	50'808.30	54'603.85	91'690.85	639'359.85		2'062'330.35	
1996	218'381.15	540'267.00	433'859.10	75'291.90	64'407.55	166'585.95	570'669.70		2'069'462.35	
1997	247'700.85	440'932.00	398'123.00	73'521.35	109'930.30	148'441.00	747'284.75		2'165'933.25	
1998	132'367.50	816'459.00	445'866.10	57'690.70	42'893.10	140'819.85	713'267.45		2'349'363.70	
1999	145'766.00	869'270.30	382'753.05	75'346.30	49'000.65	165'940.60	633'458.30		2'321'535.20	
2000	120'611.55	950'940.00	447'758.30	71'732.00	82'514.55	143'347.25	501'882.15		2'318'785.80	
2001	132'491.85	1'004'638.30	528'064.85	73'542.70	106'471.90	164'856.25	766'143.85		2'776'209.70	
2002	124'348.15	1'314'241.50	739'098.85	82'836.00	150'089.00	190'791.85	628'446.55	798'103.55	4'027'955.45	
2003	146'087.50	757'655.00	765'310.35	96'246.85	132'337.55	199'362.15	1'287'112.50	874'697.55	4'258'809.45	
2004	170'878.65	667'964.00	772'948.30	103'742.15	85'683.80	187'919.60	1'434'169.15	876'238.20	4'299'543.85	
2005	161'528.45	715'246.00	708'448.55	87'753.60	72'453.15	177'474.60	1'193'433.86	949'084.15	4'065'422.36	
2006	152'047.00	579'366.00	510'011.75	82'427.30	69'357.45	175'887.40	1'470'621.34	1'002'769.90	4'042'488.14	
2007	160'219.90	584'865.00	665'012.55	84'758.70	60'859.50	228'537.75	1'155'092.50	997'422.00	3'936'767.90	
2008	116'759.15	536'372.60	903'514.85	91'225.85	59'380.65	212'333.20	1'105'811.15	1'007'880.95	4'033'278.40	

\* Dès 2002 : nouvelles directives ECA sur les subsides aux SIS et ventilation des frais d'administration

CIPI : Centre d'information pour la prévention des incendies

I.S. : Institut de sécurité



## VALEUR DU MOBILIER ASSURÉ ET CONTRIBUTIONS À LA PRÉVENTION ET À LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE

La valeur du mobilier assuré dans le Jura au 31 décembre 2007 par des compagnies d'assurance privées et leurs contributions à l'ECA JURA pour la prévention et la lutte contre les dommages sont les suivantes :

Compagnie		Capital assuré	Contribution
Mobilière Suisse	Berne	2'991'980'000.00	149'599.00
Helvetia Patria	St-Gall	872'390'000.00	43'619.50
Zurich	Zurich	827'167'405.00	41'358.35
La Bâloise	Bâle	741'923'080.00	37'096.15
Axa Assurances	Lausanne	631'184'673.00	31'559.20
Allianz Suisse	Berne	549'945'900.00	27'497.00
ALG Europe	Zurich	383'405'664.00	19'170.30
Nationale Suisse	Bâle	162'558'000.00	8'127.90
Vaudoise Assurances	Lausanne	153'397'000.00	7'669.90
Generali Assurances	Genève	111'865'000.00	5'593.30
Emmental Assurance	Konolfingen	30'227'000.00	1'511.35
Phénix Assurances	Lausanne	15'762'978.00	788.15
CSS Assurance SA	Lucerne	15'297'475.00	764.85
SBB Insurance	Berne	10'000'000.00	500.00
Allianz Global Cororate	Zurich	9'721'500.00	486.08
Alba	Bâle	9'424'000.00	471.20
Gerling Konzern	Zurich	7'263'000.00	363.20
XL Insurance	Zurich	3'076'589.00	153.80
Coop Assurance	Fribourg	2'982'500.00	149.10
Lloyd's	Zurich	327'000.00	16.35
Gan Assurances	Pully	237'000.00	11.80
<b>Total</b>		<b>7'530'135'764.00</b>	<b>376'506.48</b>



# TABLEAU RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL

Année	Bâtiments	Capital* assuré en milliards de fr.	Primes** en millions de fr.	Indemnités Dommages causés par le feu		Indemnités Dommages dus aux éléments		Prévention et lutte incendie en millions de fr.	Résultat de l'exercice annuel fr.	Etat des réserves légales au 31.12 en millions de fr.
				en millions de fr.	en ‰ du capital assuré	en millions de fr.	en ‰ du capital assuré			
1979	25'940	6,023	6,199	2,625	0,44	0,597	0,099	0,155	168'239	1,000
1993	30'273	15,343	16,187	3,975	0,26	0,516	0,034	2,174	435'752	35,206
1994	30'581	15,590	15,111	3,810	0,24	1,996	0,128	2,149	422'537	39,142
1995	30'930	15,791	14,784	5,300	0,34	3,100	0,196	2,062	536'817	40,764
1996	31'286	15,973	14,462	4,000	0,25	0,580	0,036	2,069	527'320	44,301
1997	31'572	16,097	13,834	4,700	0,29	1,004	0,062	2,165	424'838	46,828
1998	31'883	16,246	13,272	3,701	0,23	1,800	0,110	2,349	470'339	48,753
1999	32'134	16,331	12,390	4,301	0,26	21,332	1,306	2,321	198'735	49,724
2000	32'357	16,525	12,919	2,301	0,13	3,995	0,241	2,318	79'988	50,222
2001	32'719	16,691	13,109	3,844	0,23	0,398	0,023	2,776	68'911	43,608
2002	33'044	16,899	9,372	3,350	0,19	0,460	0,027	3,769	- 1'754'635	43,628
2003	33'273	17,096	9,493	1,527	0,09	1,102	0,064	4,258	61'353	43,901
2004	33'524	17,324	8,517	3,570	0,20	0,582	0,033	4,299	78'593	44,723
2005	33'770	17,532	8,916	4,243	0,24	7,700	0,443	4,065	57'400	46,302
2006	34'100	17,814	9,759	7,020	0,39	1,859	0,008	4,042	83'357	46,859
2007	34'371	18,109	9,840	4,065	0,22	11,725	0,647	3,937	51'336	46,943
2008	34'631	19,165	10,742	4,141	0,21	0,434	0,022	4,033	61'711	46,994

\* y compris les assurances provisoires pour travaux en cours.

\*\* y compris les acomptes de primes pour assurances de travaux en cours et le droit de timbre fédéral (5%);  
dès 2002, sans la prévention de 0,19 ‰ et sans droit de timbre fédéral.

## ÉVOLUTION DES DOMMAGES ÉLÉMENTS NATURELS EN 2008

---

Commençons par le positif: en Suisse, l'année 2008 n'a pas été très coûteuse en dommages éléments naturels immobiliers, ceci en dépit de diverses inondations et coups de grêle survenus essentiellement en juin et en juillet. Au vu de l'évolution des 30 dernières années, ce résultat est loin d'aller de soi: les dommages éléments naturels croissants ont rattrapé les dommages incendie qui, pour leur part, sont depuis longtemps en diminution. Des années isolées comme 2008 ne suffisent malheureusement pas à briser cette tendance.

A quelle évolution faut-il s'attendre? Cette question ne préoccupe pas seulement les Etablissements cantonaux d'assurance. Des recherches fondées font état d'intensités croissantes, du moins pour certains processus naturels. Les enchaînements sont complexes mais, pour l'essentiel, il est clair qu'une atmosphère plus chaude contient davantage d'énergie. Cette énergie est aussi à disposition des processus naturels, qui peuvent donc être plus violents et / ou plus fréquents.

Si l'évolution des dernières années se poursuit, le défi pour les Etablissements cantonaux d'assurance ne se situe pas seulement au niveau d'une plus grande intensité des événements naturels, mais encore à celui d'une variabilité et d'une incertitude croissantes. La tâche des Etablissements cantonaux d'assurance en devient plus exigeante – et aussi plus importante.

Ainsi que le montrent les expériences faites dans le domaine de la protection incendie, des mesures coordonnées (information, amélioration de la protection incendie et du service du feu) permettent de réduire les dommages au fil des années, et ceci malgré l'augmentation du nombre de bâtiments. Dans le domaine des dangers naturels, des mesures analogues peuvent être prises, telles que l'information des propriétaires immobiliers, la protection des bâtiments, l'utilisation de matériaux de construction résistants, l'aménagement judicieux du territoire, un dispositif d'alerte adapté aux besoins et des services de défense performants. Les propriétaires immobiliers comptent parmi les principaux acteurs de la lutte contre les dommages éléments naturels. Avec des mesures simples, ils peuvent contribuer de manière décisive à la diminution des dommages. Des progrès ont déjà été réalisés: dans de nombreuses régions touchées par des inondations aussi bien en 2005 qu'en 2007, les dommages de 2007 ont été nettement moins importants grâce aux efforts d'optimisation concertés entrepris à différents niveaux. On a de toute évidence tiré les enseignements des événements antérieurs et agi de manière efficace.

Face à l'augmentation du nombre et de l'intensité des événements naturels, il importe de ne surtout pas relâcher les efforts entrepris. C'est l'opiniâtreté qui est la clé du succès.



Delémont

# ECA JURA : QUEL RÔLE POUR LA PRÉVENTION ?

---

L'Établissement cantonal d'assurance et de prévention - l'ECA JURA – qui assure tous les bâtiments construits dans le Jura contre les dangers d'incendie et les risques dus aux éléments naturels, n'est pas une assurance comme les autres... A l'instar des 18 autres ECA en Suisse, l'ECA JURA applique un système global de protection comprenant trois volets indissociables et interactifs : la prévention, l'intervention et l'assurance.

## QUEL EST LE DOMAINE DE PRÉDILECTION DE L'ECA JURA ?

Les trois domaines se complètent, mais, vu l'évolution climatique constatée et les dégâts auxquels nous devons faire face, nous mettons dorénavant encore plus l'accent sur la prévention des dangers naturels! Une prévention efficace peut influencer positivement le recours aux deux autres domaines que sont l'intervention des sapeurs-pompiers et l'assurance. Mais nous ne délaissions pas pour autant la prévention des incendies, ne serait-ce que par le biais de messages de prévention diffusés dans les médias à l'intention des propriétaires de bâtiments, mais aussi des locataires qui sont concernés par certaines mesures de prévention. Un comportement adéquat doit devenir un automatisme et les messages diffusés sur RFJ ou les annonces publiées dans la presse écrite rappellent aux propriétaires et aux locataires des mesures élémentaires de prudence, dans des domaines d'activité différents, que ce soit au niveau des dangers d'incendie ou pour se protéger des dangers dus aux éléments de la nature.

## QUE FAIT CONCRÈTEMENT L'ECA JURA POUR LA PRÉVENTION DES DANGERS NATURELS ?

La protection des bâtiments contre les dangers naturels, qu'ils soient d'origine gravitationnelle ou météorologique, exige certaines connaissances particulières, mais pas uniquement. Il faut savoir que la prévention de base doit avoir lieu au niveau de l'aménagement du territoire : il faut identifier et cartographier les dangers naturels existants ou potentiels et en tenir compte dans la planification des zones à bâtir. L'ECA JURA soutient financièrement la réalisation des cartes cantonales de dangers qui doivent être terminées à fin 2011. Par ailleurs, une nouvelle loi sur la protection contre les incendies et les dangers naturels, adoptée par le Parlement jurassien à l'unanimité en novembre 2007, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009 avec son ordonnance d'application. Si cette loi transfère à l'ECA JURA la responsabilité de la protection incendie assumée en partie et jusqu'ici par les communes, elle renforce plus particulièrement la protection contre les dangers naturels, en donnant à notre établissement cantonal des compétences élargies dans ce domaine.

## QUELS CHANGEMENTS IMPORTANTS CETTE LOI A-T-ELLE INDUITS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2009 ?

Très concrètement, le Parlement a voulu renforcer la sécurité et mieux protéger les bâtiments et leurs habitants contre les dangers naturels et les séismes. Dorénavant, tout nouveau bâtiment doit obligatoirement et légalement respecter certaines normes techniques ou d'associations professionnelles, comme celles de la SIA, et doit pouvoir résister aux séismes. Même si, dans ce domaine, le Jura se trouve dans une zone d'aléa sismique relativement faible, on ne peut pas exclure la survenance d'un tremblement de terre aussi violent qu'en Californie ou au Japon, bien que la fréquence d'un tel évènement soit plus faible. Plus près de chez nous, les conséquences du tremblement de terre de Bâle en 1356 ont été fortement ressenties jusque dans les Franches-Montagnes... Ajoutons que, pour l'heure, les ouvrages construits en Suisse sont beaucoup moins aptes à résister aux séismes que dans les deux pays mentionnés. Respecter les normes SIA et suivre les recommandations de l'AEAI (Association des Etablissements d'assurance incendie) constitue une garantie de pérennité pour votre patrimoine immobilier. Le coût supplémentaire lié au respect des normes parasismiques est très supportable pour un bâtiment neuf, puisqu'il oscille entre 0 et 1% de la valeur de l'ouvrage, pour autant que le bâtiment ait été judicieusement conçu. En effet, les calculs d'ingénieur, aussi poussés soient-ils, ne sont pas à même de compenser à postériori les erreurs ou les défauts de conception parasismique.

En tenant compte des normes SIA, chacun y trouvera son compte: les propriétaires tout d'abord, car ils investissent avec la garantie que leur immeuble résistera mieux aux nombreux dangers qui le menacent (ouragans, poids de la neige, séismes, etc.), les banques ensuite, car l'argent prêté est investi dans des valeurs sûres et durables, les assurances enfin, qui devront faire face à moins de sinistres à payer!

